



Déclaration du Bénin pour la région africaine

72^{ème} session du comité régional de l'Afrique

Date : 24 août 2022

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

PROTECTION CONTRE LES RISQUES FINANCIERS POUR L'INSTAURATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE UNIVERSELLE DANS LA REGION AFRICAINE DE L'OMS (DOCUMENT AFR/RC72/6)

Monsieur le Président,

Madame la Directrice Régionale,

Mesdames, messieurs les chefs de délégations

Mesdames et messieurs,

Le Bénin a l'honneur de prononcer la présente déclaration sur la protection contre les risques financiers pour l'instauration de la couverture sanitaire universelle dans la région africaine de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Monsieur le Président,

1. Le Bénin félicite le Secrétariat régional de l'OMS pour son leadership et son engagement à accompagner les pays dans ce mouvement international qui vise à garantir un accès équitable aux soins et services de santé aux populations et à réduire les dépenses directes des ménages, à les prémunir contre le risque maladie et contre les dépenses catastrophiques de santé.
2. Le Bénin loue l'engagement des Etats dans la mobilisation et l'allocation de ressources suffisantes pour un accès équitable aux soins et services de santé.
3. Le Bénin félicite également les différents pays de la région africaine pour les progrès réalisés en matière de protection contre les risques financiers pour l'instauration de la couverture sanitaire universelle.

4. Cependant, la marche vers la couverture sanitaire universelle est encore tributaire de nombreux défis, particulièrement le financement conséquent des mécanismes de protection sociale, l'allocation de ressources suffisantes et la soutenabilité des politiques de protection sociale dans nos pays ainsi que l'adoption, de lois, de décrets et autres textes juridiques favorables à l'accélération de la couverture sanitaire universelle.
5. Au Bénin, la protection contre les risques financiers pour l'instauration de la couverture sanitaire universelle est au cœur de l'action publique avec une attention et un engagement fort au plus haut sommet de l'Etat depuis 2016. A ce titre, le projet d'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) qui vise à fournir un paquet de 04 services de protection sociale que sont l'assurance maladie, la formation, le crédit et l'assurance retraite a démarré depuis 3 ans et est actuellement en cours de généralisation.
6. Alors que la plupart des pays ont démarré leur programme d'assurance maladie par le secteur formel, le Bénin a fait le choix de commencer par les cibles les plus vulnérables que sont les pauvres extrêmes et de l'étendre secondairement à toute la population.
7. Dans le cadre du renforcement de la protection contre les risques financiers pour l'instauration de la couverture sanitaire universelle au Bénin, l'assurance maladie a été rendue obligatoire par la loi 2020-037 du 02 février 2021 et le pays s'attèle à mettre en place les mécanismes pour sa mise en œuvre.
8. Récemment, en vue d'avancer résolument vers la CSU, l'Assemblée Nationale du Bénin, les ministères en charge de l'ARCH, l'union inter parlementaire Africaine et l'OMS ont procédé à un renforcement des capacités des parlementaires en vue d'un rôle plus accru de ces derniers en matière de législation , de suivi des progrès.
9. En s'engageant à œuvrer pour la protection contre les risques financiers par l'instauration de la couverture sanitaire universelle, le Gouvernement du Bénin à travers son programme d'actions 2021-2026 prévoit mobiliser plus de 339 milliards de francs CFA pour la généralisation de l'ARCH.

Commented [h1]: Avis du MS our garder ou non ce paragraphe

Monsieur le Président

Mesdames et messieurs

10. Le Bénin réitère son appel aux Etats Membres de l’OMS-AFRO à fournir des financements adéquats et durables pour appuyer les efforts déployés pour atteindre la couverture sanitaire universelle d’ici à 2030
11. Tout en approuvant les efforts communs pour la protection contre les risques financiers pour l’instauration de la couverture sanitaire universelle, le Bénin recommande la mise en place d’un cadre régional de partage d’expériences et de mobilisations des ressources pour le financement des politiques nationales de protection contre le risque maladie surtout dans des contextes d’économie fortement influencée par le secteur informel et voudrait engager la Directrice Régionale de l’OMS à cet effet.

Je vous remercie de votre aimable attention.